

CONVENTION 2026

Accompagnement des entreprises à la transition

Entre

**Le SYDEL Pays Cœur d'Hérault,
Syndicat Mixte élargi**

Dont le siège est situé au 9 rue de la Lucques – Ecoparc Cœur d'Hérault La Garrigue – 34725 Saint André de Sangonis

N°SIRET 200 017 127 00057, code APE, 8413Z

Représenté par son Président Jean-François SOTO

Ci-après dénommé(e) « SYDEL »

Et

**Le Club des Entreprises du Cœur d'Hérault,
Association**

Dont le siège est situé à Novel.id au 1 rue du Moulin à Huile – Ecoparc Cœur d'Hérault La Garrigue – 34725 Saint André de Sangonis

N°SIRET 512 588 542 00013 , code APE, 9499Z

Représenté par son Président Jacques BEAUCLAIR

Ci-après dénommé(e) « CLUB DES ENTREPRISES DU COEUR D'HERAULT »

Il a été exposé ce qui suit :

Préambule

Le tissu économique du Cœur d'Hérault est composé à 98% de TPE confrontées ces dernières années à des difficultés nouvelles laissant penser qu'elles ne sont que les prémices d'une transformation plus profonde qui risque de s'accroître avec le changement climatique. L'enjeu pour les dirigeants est d'engager des démarches de transformations pertinentes pour pérenniser leur activité et en faire un levier de compétitivité,

Le SYDEL Pays Cœur d'Hérault est fortement engagé dans une dynamique de transition écologique et de soutien aux dirigeants, et aux réseaux économiques, comme le Club des Entreprises du Cœur d'Hérault depuis sa création.

Le Club des Entreprises du Cœur d'Hérault, créé en 2009, est un réseau multisectoriel ouvert à tous ceux qui adhèrent à la réciprocité d'implication, dans le respect des valeurs sociales. Il se caractérise comme un réseau ancré sur son territoire, par le développement de dynamiques d'activité entre des entreprises s'inscrivant dans une politique locale et d'un projet de territoire et comme un pôle

ressource pour tous les acteurs socio-économiques porteur de
d'accompagnement et collectivités territoriales.

Objet de la convention de partenariat

La présente convention vise à déterminer les modalités d'accompagnement des membres du Club des Entreprises du Cœur d'Hérault.

Mise en œuvre de l'accompagnement

Dans le cadre de sa démarche d'Écologie Industrielle Territoriale, le SYDEL Pays Cœur d'Hérault souhaite engager un développement de la sensibilisation et de l'accompagnement d'entreprises qui vise à rendre les TPE actrices de la transition écologique et de la réduction de leurs impacts négatifs sur leurs territoires, par la mise en œuvre de démarches de progrès autour de ces nouveaux impératifs environnementaux et sociétaux.

Le but est que les dirigeants perçoivent l'intérêt de questionner leurs pratiques et de s'engager concrètement dans une démarche de transition écologique qui les impactera favorablement.

Le SYDEL Pays Cœur d'Hérault s'engage à :

- Accompagner et sensibiliser 6-8 entreprises membres engagées en temps collectifs et individuels
- Ouvrir l'accès à l'ensemble de ses membres à tous les temps collectifs et de restitution

Le Club des Entreprises du Cœur d'Hérault s'engage à :

- contribuer et participer à la réalisation de l'action
- participer à l'évaluation
- contribuer au financement de l'accompagnement et des temps de rencontre de ses membres par le versement de la somme de 6 000 € au SYDEL Pays Cœur d'Hérault

Modalités financières

Le Club des Entreprises du Cœur d'Hérault assurera le versement de la participation financière de 6000€ à la signature de la convention.

Durée de la convention

La présente convention sera effective à partir du 1er janvier 2026 pour une durée de 1 an.

A Saint André de Sangonis, le 15/01/2026

Le président du
Sydel Pays Cœur d'Hérault
Jean-François SOTO

Le président du
Club des Entreprises du Cœur d'Hérault
Jacques BEAUCLAIR